

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE DOSQUET**

Séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 7 juin 2022, à 19h30, au local de la salle multifonctionnelle située au 154 route Saint-Joseph, Dosquet, conformément aux dispositions du Code municipale de la province du Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Aglaée D'Auteuil
Audrey Charest
Sylvain Proulx
Michel Moreau
Claude Lachance
Mathieu Lavigne

Absent : Yvan Charest, maire

Assistance :

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Moreau, maire suppléant et président d'assemblée, également présent.

Madame Jolyane Houle, directrice générale, greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

La séance est ouverte à 19h30.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 7 JUIN 2022.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2022 et de la séance extraordinaire du 31 mai 2022.
3. Dépôt du rapport financier et adoption des comptes à payer, dépôt du journal des déboursés et du journal des salaires du mois d'avril 2022.
4. Suivi du projet de réfection et d'agrandissement du chalet des Loisirs.
5. Suivi du projet de jeux d'eau.
6. Suivi du projet de sentier au parc de la Rivière.
7. Avis de motion règlement 2022-465 remplaçant le règlement 2019-338 concernant le Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés. (RHSPPPP)
8. Projet de règlement 2022-465 remplaçant le règlement 2019-338 concernant le Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés. (RHSPPPP)
9. Outils de travail.
10. Dérogation mineure lot 4 109 735, pour une hauteur de garage plus haute que la propriété.
11. Divers :
 - 1) Service incendie. (Achat radios portatifs et entente 911)
 - 2) Dosquet tout horizon.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

- 3) Maison des Jeunes.
- 4) Fête de la pêche.
- 5) Baseball.
- 6) Centre de la petite enfance.
11. Période de questions.
12. Fin de la séance.

22-06-9368

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par Madame Aglaée D'Auteuil, APPUYÉE par Monsieur Sylvain Proulx ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que présenté et, en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

22-06-9369

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 MAI 2022.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 mai 2022 et de la séance extraordinaire du 31 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux;

IL EST PROPOSÉ par Madame Aglaée D'Auteuil, APPUYÉE par Monsieur Sylvain Proulx, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 mai 2022 et de la séance extraordinaire du 31 mai 2022, tels que modifiés.

Adoptée

22-06-9370

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER, ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DÉPÔT DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU JOURNAL DES SALAIRES DU MOIS D'AVRIL 2022.

Les journaux des déboursés numéro 1023 au montant de 70 111,45\$, le numéro 1024 au montant de 2 220,23\$, le numéro 1025 au montant de 861,15\$, le numéro 1026 au montant de 1 276,29\$, le numéro 1027 au montant de 43 413,41\$, le numéro 1028 au montant de 20 580,78\$ et le journal des salaires au montant de 24 067,51\$ pour le mois d'AVRIL 2022 ont été déposés au conseil. Chaque membre en a reçu copie ainsi qu'une copie de la liste des comptes à payer.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

IL EST PROPOSÉ par Madame Audrey Charest, APPUYÉE par Monsieur Mathieu Lavigne, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE les comptes à payer au montant de 79 250,01\$ soient adoptés et payés tels que déposés, et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la municipalité de Dosquet et QUE le rapport financier du 30 avril 2022 soit et est déposé.

Adoptée

22-06-9371

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2022-465 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2019-338 CONCERNANT LE RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS. (RHSPPPP)

Avis de motion est donné par Madame Aglaée D'Auteuil qu'à une séance ultérieure sera déposé pour adoption le règlement 2022-465 remplaçant le règlement 2019-338 concernant le règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

Adoptée

22-06-9372

PROJET DE RÈGLEMENT 2022-465 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2019-338 CONCERNANT LE RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS. (RHSPPPP)

ATTENDU QU'en juin 2007, la MRC de Lotbinière s'est engagée à assurer l'uniformisation de la réglementation municipale relative à la paix, au bon ordre et à la sécurité publique lors de la signature de l'entente relative à la fourniture de police par la Sureté du Québec sur le territoire de la MRC;

ATTENDU QUE le comité de travail temporaire créé pour le suivi du règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et propriétés (RHSPPPP) a élaboré une modification du règlement pour notamment tenir compte de nouvelles dispositions sur le tabac et le cannabis;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par Madame Audrey Charest, APPUYÉE par Monsieur Claude Lachance ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE procéder au dépôt du projet de règlement 2022-465 intitulé : règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes (RHSPPPP).

Adoptée

22-06-9373

OUTILS DE TRAVAIL.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Proulx, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Lavigne ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'octroyer un mandat à la firme MI Consultants afin d'implanter un système de gestion électronique des factures, de doter la municipalité d'Office 365, d'accompagner la municipalité dans la transition vers Office 365, de dispenser de la formation nécessaire et de fournir les équipements informatiques nécessaires à la saine implantation et utilisation de ces nouveaux outils de travail pour un montant global de 18 749,96\$ avant taxes, le tout payable à même le budget de fonctionnement du budget courant.

Adoptée

22-06-9374

OUTILS DE TRAVAIL.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Lavigne, APPUYÉ par Madame Audrey Charest ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Dosquet implante le logiciel Qidigo pour la gestion des inscriptions en ligne, principalement au niveau des loisirs, pour un montant de 840\$/annuellement avant taxes et ce pour un tarif fixe de 3 ans, le tout payable à même le budget courant.

Adoptée

22-06-9375

DÉROGATION MINEURE LOT 4 109 735, POUR UNE HAUTEUR DE GARAGE PLUS HAUTE QUE LA PROPRIÉTÉ.

ATTENDU QUE l'article 6.2.1.1 du règlement de zonage stipule que la hauteur maximale des garages privés ne peut être supérieure à 7 mètres ainsi qu'à la hauteur de la maison et que dans ce cas-ci la propriété mesure 5,80 mètres et la construction du garage se voudrait être à 6,40 mètres;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Audrey Charest ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'octroyer la demande de dérogation de mineure pour le lot 4 109 375 pour une hauteur de garage à 6,40 mètres soit plus haute que celle de la propriété.

Adoptée

22-06-9376

ACHATS DE RADIOS PORTATIFS POUR LE SERVICE INCENDIE.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Aglaée D'Auteuil ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE procéder à l'achat de 3 radios portatifs au montant de 2 175.00\$ avant taxes auprès du Pro du CB afin de pouvoir rencontrer les exigences pour la transition vers le mode numérique prévu en 2024, exigeant 6 appareils au total.

Adoptée

22-06-9377

EMBAUCHE SERVICE INCENDIE.

IL EST PROPOSÉ par Madame Audrey Charest, APPUYÉE par Monsieur Mathieu Lavigne ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE procéder à l'embauche de Monsieur Mathieu Dubois au sein du service incendie de la municipalité de Dosquet.

Adoptée

22-06-9378

VENTE D'HABITS DE COMBAT DU SERVICE INCENDIE.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Proulx, APPUYÉ par Madame Aglaée D'Auteuil ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE procéder à la vente d'un habit de combat acheté en 2019 pour un montant de 1 100,00\$ et un habit de combat acheté en 2018 pour un montant de 900,00\$ à la municipalité de Sainte-Agathe de Lotbinière considérant que les tailles ne correspondent pas au besoin de notre service.

Adoptée

DIVERS :

- 1) Service incendie.
- 2) Dosquet tout horizon.
- 3) Maison des Jeunes.
- 4) Fête de la pêche.
- 5) Baseball.
- 6) Centre de la petite enfance.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

22-06-9379

FERMETURE DE LA SÉANCE.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Proulx, APPUYÉ par Madame Audrey Charest, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 20h37.

Adoptée

ATTESTATION

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

Directrice générale

Maire

Directrice générale